



« Entre-deux - Zwischenraum »

Alicia Pizzignacco

Team FR 5

1. Partie ou place qui sépare deux choses.
2. Etat intermédiaire entre deux extrêmes.

Pas uniquement un pont, pas uniquement une frontière. Plus une zone floue de méandres mais dorénavant plus cette démarcation nette. L'exploitation industrielle d'un environnement qui se termine, sa contemplation qui débute. L'observation d'une nature si proche et d'un espace si lointain. Une luminosité époustouflante, une nuit sans artificialité. Une eau domptée, une terre ne pouvant l'empêcher de s'imposer.

Cette zone est aménagée et pensée par l'homme, la nature présente y fut maîtrisée et adaptée. Autrefois zone méandreuse aux contours inexacts, ce projet cassera la rigueur du tracé qui lui fut imposé. Entre une nature artificielle protégée et une carrière qui transforme, un hébergement permettra une contemplation. Une déambulation sinueuse permettra ensuite la contemplation de la puissance de cette eau contrôlée par le barrage tout en profitant de la lumière s'y reflétant. Parcours qui nous mènera à l'observation d'un environnement infini, à un observatoire dont les nuits ne sont pas troublées par une pollution lumineuse. Il ne s'agira alors plus d'une séparation entre deux pays dont l'homme est à l'initiative, mais de son désir de voir au-delà.